STATIONNEMENT

aux abords des commerces et équipements



Quartier CROIX-DE-PIERRE

2x30 minutes gratuites

Octobre 2025

toulouse métropole

MAIRIE DE TOULOUSE

Stationnement règlementé



Pourquoi ?

Pour que chacun puisse se garer facilement le temps de ses achats et de ses activités, le stationnement aux abords des commerces et des équipements de Croix-de-Pierre est règlementé.
Payant entre 9 h et 19 h, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés.

Les 30 premières minutes sont gratuites.
› Une fois le matin entre 9 h et 14 h
› Une fois l'après-midi, entre 14 h et 19 h.

Les tarifs

	1h	2h	de 2h à 3h	au-delà
Zone Faubourg commerçant	1 € (+30 min gratuites par 1/2 journée)	2 €	Majoration tarifaire jusqu'à **30 €**	**Stationnement non autorisé** au-delà de 3 h

⚠ **Si vous envisagez de rester plus de 2 h,** privilégiez alors les parkings publics, les parkings relais ou les parkings privés. Jusqu'à 3 h (stationnement autorisé), vous payez jusqu'à 30 €.

Les modes de paiement à votre disposition

Avec votre mobile directement sur votre compte

Avec votre carte bancaire directement à l'horodateur avec ou sans contact

En espèces à l'horodateur

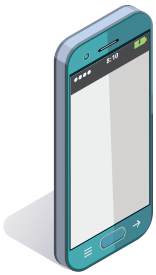


Mode d'emploi

flashez pour + d'infos

Comment vous acquitter de votre stationnement ?

La Mairie de Toulouse facilite le stationnement sans vous déplacer à l'horodateur.



Depuis votre mobile, flashez le QRCode

- **Choisissez l'opérateur** parmi les 3 partenaires de la Mairie de Toulouse.
- **Créez votre compte**. Une fois votre véhicule garé, la position est détectée automatiquement par l'application, grâce à la géolocalisation.
- Sur votre mobile, **activez votre stationnement** en choisissant la durée que vous prévoyez. Les 30 premières minutes gratuites sont automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini. Votre stationnement est payé et votre reçu est disponible dans l'appli.
  Quelques minutes avant la fin de la durée choisie, vous recevrez une alerte gratuite par notification. Si besoin vous pouvez, depuis votre mobile, prolonger ou stopper votre stationnement dans la limite de la durée autorisée.

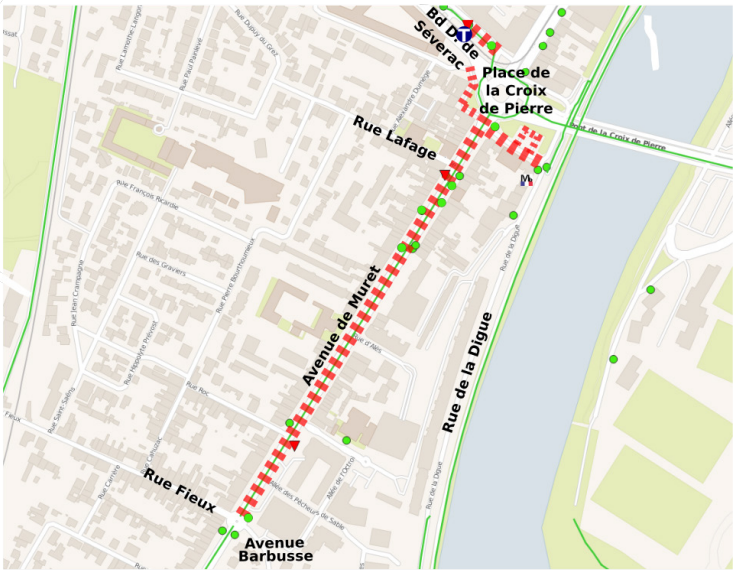


À l'horodateur, avec le e-ticket

- **Saisissez votre immatriculation.**
- **Choisissez votre durée de stationnement.** Les 30 minutes gratuites offertes par demi-journée seront automatiquement incluses dans le temps que vous avez défini.
- **Payez** en espèces ou par carte bancaire.
  Votre véhicule et votre paiement sont enregistrés dans l'horodateur. Vous pouvez éditer un reçu de paiement.

Avec le e-ticket, vous n'avez plus à revenir à votre véhicule pour déposer votre ticket.

Quartier CROIX-DE-PIERRE



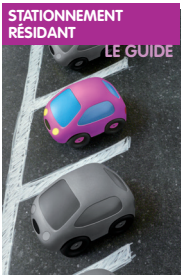
Tout savoir sur le stationnement à Toulouse

Consultez :

- stationnement.toulouse.fr
- Allô Toulouse
- Les brochures dédiées :

ALLO TOULOUSE 24H/24 05 61 222 222









IMPRIM'VERT Impression : Imprimerie Toulouse Métropole - Ne pas jeter sur la voie publique